

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 05 juin 2023 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19h00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. Monsieur le Conseiller René Lapierre a motivé son absence.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Alexandre Roy
Michel Frappier

La directrice générale greffière-trésorière: Jacynthe Bourget

La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 02 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy.

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation, constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux du 01 et 30 mai 2023;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 17 mai 2023;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 24 avril au 25 mai 2023;
- 7.0 Administration générale :
 - Info 7.1 Rapport du maire;
 - 7.2 Diffusion du rapport du maire;
 - Info 7.3 Rapport de la directrice générale greffière-trésorière – gestion contractuelle;
 - 7.4 Congrès de la fédération québécoise des municipalités;

- 7.5 La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale;
- 7.6 Formation – protection et aménagement du territoire de la municipalité dans un contexte de développement durable;
- 7.7 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses;
- 7.8 Disposition de l'ameublement de la salle du conseil municipal;
- Info 7.9 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mai 2023;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Lettre d'entente numéro 9 – intégration de deux postes saisonniers en un poste permanent;
 - 10.2 Remboursement au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains;
 - 10.3 Adjudication de contrat – aménagement d'une traverse piétonne;
 - 10.4 Adjudication de contrat – reconstruction du stationnement du bureau municipal;
 - 10.5 Décompte numéro 1 – travaux de réaménagement du parc des Pionniers;
 - 10.6 Soumission : pavage;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie;
 - 11.2 Action Saint-François;
 - 11.3 Demande de soutien financier pour l'achat de verres réutilisables;
 - 11.4 Soumission pour la réparation ou le remplacement de 3 aérateurs;
 - 11.5 Mécanisme des pelles du barrage;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Mandat – inscription d'un droit de préemption;
 - 12.2 Dérogation mineure 2023-05-01;
 - 12.3 Dérogation mineure 2023-05-02;
 - 12.4 Aide financière à l'organisme Le Houppier;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi;
 - 13.2 Fête nationale 2023;
 - 13.3 Soumission : bâtiment modulaire;
 - 13.4 Demande de location à titre gratuit du CCFGL – Association du lac Tomcod;
 - 13.5 Demande de location à titre gratuit du CCFGL – École primaire Arc-en-Ciel;
 - 13.6 Bris d'une vitre de la rétrocaveuse;
 - 13.7 Demande de subvention à la MRC – Fonds région et ruralité;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes) :
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;
- 18.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

166-06.2023 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

167-06.2023 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 01 ET 30 MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des 01 et 30 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 01 et 30 mai 2023 soient adoptés.

ADOPTION : 5 POUR

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 17 MAI 2023 – MRC**

Monsieur le Maire ne résume aucun dossier.

168-06.2023 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 24 AVRIL AU 25 MAI 2023

Il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyée par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 24 avril au 25 mai 2023.

ADOPTION : 5 POUR

******** Monsieur le Maire indique que ce document sera diffusé dans la revue municipale et sur le site internet.

****** 7.1 RAPPORT DU MAIRE**

Citoyenne(s) et citoyen(s)

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, il me fait plaisir de vous informer des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 et des principales orientations pour l'année 2023.

RÉSULTATS FINANCIERS 2022

Les états financiers au 31 décembre 2022 révèlent des revenus de 5 421 689\$, des dépenses incluant les activités d'investissement pour 3 951 908\$ et l'application des affectations ou réserves à des fins fiscales pour 1 017 978\$, justifiant un excédent de 451 803\$.

La firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton certifie que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, tel que résumé lors du dépôt desdits résultats le 03 avril 2023.

PRINCIPALES RÉALISATIONS – ANNÉE 2022

- Finalisation de la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton à la suite de l'obtention d'une subvention de 571 224\$ dans le cadre du programme RECIM.
- Réalisation des travaux de voirie et de pavage sur le 2^e rang Est et Ouest pour un montant de 2 035 156\$ dont une subvention de 1 221 093\$ est attendue dans le cadre du programme PAVL.

- Réalisation des travaux d'égout et de pavage sur une partie de la rue du Parc pour un montant de 550 801\$ dont une partie des frais est admissible au programme TECQ 2019-2023.
- Différents appels d'offres public pour le dossier de réaménagement du parc des Pionniers pour l'aire de jeux d'eau, patinoire 4 saisons et module de jeux.
- Réfection de la rampe d'accès pour personne à mobilité réduite au centre communautaire France-Gagnon-Laprade à la suite de l'annonce d'une subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons (18 887\$).
- Investissement en gravier pour 65 533\$ (coût net) dans différents chemins municipaux.
- Réparation d'asphaltage sur différents chemins municipaux pour 54 457\$ (coût net), dont 40 000\$ subventionné par le député du comté de Richmond.
- Achat d'un chasse neige (14 168\$) et d'un tracteur et équipements (49 001\$).
- Acquisition de 2 lots afin de permettre le développement de la Municipalité.

ORIENTATIONS 2023

Le conseil municipal annonce les principales orientations pour la prochaine année tout en assurant le bon fonctionnement de la municipalité et particulièrement des finances en respectant la capacité de payer des contribuables :

- Réaménagement du parc des Pionniers à la suite de l'annonce d'une subvention de 825 195\$ du PAFIRS du MEES.
- Appel d'offres public pour la réalisation d'une traverse piétonne sur la rue de l'Église, propriété du ministère des Transports à la suite de l'annonce d'une subvention de 67 500\$ dans le cadre du programme TAPU.
- Appel d'offres public dans le cadre du projet de reconstruction du stationnement du bureau municipal dans le cadre de l'annonce d'une aide financière du programme PRABAM.
- Évaluer la possibilité d'améliorer le terrain de soccer près de l'école Arc-en-Ciel à la suite de l'annonce d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.
- Poursuite des investissements quant au rechargement de gravier, creusage de fossés, débroussaillage et rapiéçage sur certains chemins municipaux.
- Concrétisation du plan de relève quant aux ressources humaines et matérielles nécessitant des nouveaux aménagements au bureau municipal.
- Appuyer le développement résidentiel et industriel de la municipalité.
- Soutenir le développement du nouveau CPE et du projet de garderie le Houppier.

Adam Rousseau
Maire

169-06.2023 7.2 DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE

Après dépôt par Monsieur le maire, Adam Rousseau, de son rapport 2022, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que ledit rapport soit publié dans la revue municipale de juin 2023 et sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTION : 5 POUR

7.3 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE- TRÉSORIÈRE – GESTION CONTRACTUELLE

RAPPORT 2022 RÈGLEMENT 2019-242 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Considérant que l'article 938.1.2 du Code municipal prévoit que la Municipalité doit déposer annuellement un rapport concernant l'application du règlement 2019-242 portant sur la gestion contractuelle, la directrice générale greffière-trésorière dépose le rapport suivant pour l'année 2022.

MODES DE SOLLICITATION

Contrat d'approvisionnement, de services autres que professionnels, de services professionnels et de travaux de construction

Entre 0\$ et 69 999\$ (de gré à gré)

Entre 70 000\$ et seuil d'appel d'offre public (demande de prix)

Seuil d'appel d'offre public et plus (appel d'offre public)

Les contrats de plus de 25 000\$ suivants ont été octroyés de gré à gré :

Fédération québécoise des municipalités	Honoraires professionnels ingénierie:	
	. Réaménagement parc Pionniers	32 537,07\$
	. Traverse piétonnier	4 464,69\$
	. Bureau municipal	11 273,59\$
	. Différentes formations	436,40\$
Hydro Québec	Électricité	62 296,67\$
GG Laroche Excavation	Travaux correctifs fossé 233 rang 6	42 403,53\$
Great West	Assurances collectives	42 484,09\$
FQM Assurances	Assurances générales et automobiles	43 216,37\$
Pétroles Coulombe et Fils	Essence	81 452,77\$
Services EXP inc.	Honoraires professionnels ingénierie:	
	. Bureau municipal	3 985,32\$
	. Projet pavage rue Letendre	3 065,23\$
	. 6 ^e rang (TECQ 2019-2023)	1 166,13\$
	. Étude émissaire lac Tomcod	2 242,01\$
	. Entrepôt sels de voirie	2 355,99\$
	. Rangs 2	32 652,91\$
	. Rue du Parc	29 422,09\$
Ville de Windsor	Entente loisirs et SAE	71 971,94\$

Les contrats de plus de 25 000\$ suivants ont été octroyés à la suite de demandes de prix :

Agritex Richmond	Tracteur et équipements	53 924,96\$
David Leblond	Travaux de pavage	70 247,09\$
Excavation Y Benoît	Sable d'hiver	28 278,36\$
Jim Coddington	Matériaux granulaires	48 713,69\$
LCL Environnement	Forage puits au parc des Pionniers et étude hydrogéologique	42 879,93\$
Solmatech	Contrôle qualité des matériaux	49 080,20\$

Les contrats suivants ont été octroyés par appel d'offres public :

Aquatech	Surveillance et entretien réseau d'égout	34 535,62\$
----------	------------------------------------------	-------------

Construction Alain Morin inc.	Finalisation de la construction d'un entropôt de sels de voirie	338 920,93\$
Environ5 inc.	Vidange des fosses septiques et nettoyage des regards	53 459,07\$
Enviro Connexions	Transport, collecte et enfouissement des matières résiduelles	94 536,81\$
Eurovia Québec Construction inc.	Libération de la retenue de garantie pour les travaux du rang 6 (TECQ 2019-2023)	80 215,81\$
Sintra inc.	Travaux de voirie et pavage sur les 2 rangs 2 et une partie de la rue du Parc / libération de la retenue finale pour les travaux de voirie et de pavage sur une partie de la rue St-Pierre et sur les rues Danny et Paquet	2 642 392,38\$

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière

170-06.2023 7.4 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur le Maire Adam Rousseau, Messieurs les Conseillers Michel Frappier et Claude Paulin soient inscrits au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2023;

QUE la municipalité assume les frais d'inscription de 945,00\$ par participant excluant les taxes ;

ET QUE les frais afférents leurs soient remboursés tout en respectant le budget total de 7 000,00\$ incluant les inscriptions.

ADOPTION : 5 POUR

171-06.2023 7.5 LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DU MAIRE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Madame Jacynthe Bourget se montrent intéressés à assister à la formation « La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale » en classe virtuelle le 08 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité assume les frais d'inscription à cette formation au montant total de 781,84\$ incluant les taxes.

ADOPTION : 5 POUR

172-06.2023 7.6 FORMATION : PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière se montre intéressée à suivre la formation « Protection et aménagement du territoire de la municipalité dans un contexte de développement durable »;

CONSIDÉRANT QUE cette formation s'inscrit dans le cadre de la certification de directeur municipal agréé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière à suivre cette formation d'une durée de trente (30) heures et que la Municipalité assume les frais d'inscription au montant de 199,00\$ excluant les taxes.

ADOPTION : 5 POUR

173-06.2023 7.7 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Monsieur le Conseiller Karl Frappier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption, un règlement numéro 2023-307 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Le projet de règlement se résume comme suit : il vise à établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la Municipalité doivent suivre à la suite des nominations en lien avec le plan de relève.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et déposée, le tout conformément à la loi.

Copie dudit règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville au moins 72 heures avant son adoption. Des copies seront disponibles pour consultation à la salle du conseil préalablement à l'assemblée où son adoption sera prévue.

174-06.2023 7.8 DISPOSITION DE L'AMEUBLEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le plan de relève nécessite l'aménagement de trois (3) bureaux dans la salle du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE l'ameublement de la salle du conseil municipal n'est plus nécessaire puisque les séances du conseil se tiennent désormais au centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la ville de Richmond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'achat de la Ville de Richmond au montant de

1 500,00\$ pour l'ameublement de la salle du conseil municipal incluant sept (7) chaises et le système de son.

ADOPTION : 5 POUR

7.09 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 MAI 2023

La directrice générale greffière-trésorière résume le rapport des activités de fonctionnement au 31 mai 2023. Les revenus sont de 3 051 850,28\$ comparativement à un budget de 4 455 886,00\$. Les dépenses sont de 1 855 873,26\$ sur un budget de 4 202 901,00\$. Les immobilisations sont de 183 920,70\$ versus un budget de 157 985,00\$, ce qui représente un excédent de 1 012 056,32\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

175-06.2023 10.1 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 9 – INTÉGRATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS EN UN POSTE PERMANENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 9 concernant l'intégration de deux postes saisonniers en un poste permanent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité de la partie patronale à signer la lettre d'entente numéro 9 – intégration de deux postes saisonniers en un poste permanent.

ADOPTION : 5 POUR

176-06.2023 10.2 REMBOURSEMENT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une somme de 28 300,00\$ dans le cadre de la première demande d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus à cette première demande d'aide financière n'ont pas été réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 639057 du 27 avril 2023 de Transports Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remboursement d'une somme de 28 300,00\$ à la direction de la comptabilité et des contrôles financiers de Transports Québec dans le cadre de la première demande d'aide financière au Programme de développement des transports actifs dans les périmètres urbains;

ET QUE cette somme soit assumée par la réserve « TAPU ».

ADOPTION : 5 POUR

177-06.2023 10.3 ADJUDICATION DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution 124-04.2023, la Municipalité a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) portant le numéro d'avis 532420202004b et ce, pour des travaux de mise en place d'un trottoir de béton, l'aménagement d'une traverse piétonnière et l'ajout de panneaux de signalisation ;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h00 le 05 mai 2023, à savoir :

Lambert et Grenier Inc.	166 029,65\$ incluant les taxes
Eurovia Québec Construction Inc.	122 325,47\$ incluant les taxes
Pavage Maska	115 931,67\$ incluant les taxes
Excavation M. Toulouse	106 351,88\$ incluant les taxes
GG Laroche Excavation	110 191,75\$ incluant les taxes
E. W. Excavation	137 291,26\$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire s'avère conforme selon la recommandation de la Fédération québécoise des municipalités en date du 09 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont conditionnels à l'acceptation de l'acquisition des trois (3) parcelles de terrain par les propriétaires concernés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Excavation M. Toulouse plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'aménagement d'une traverse piétonne conformément au document d'appel d'offres public 532420202002b et à la soumission déposée au montant de 106 351,88\$ incluant les taxes;

QUE cette dépense soit assumée en partie par le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour un montant maximal de 67 500,00\$ ou 50% du coût net;

ET QUE la part de la Municipalité représentant 50% du coût net soit assumée par le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans, remboursable à compter du budget 2024.

ADOPTION : 5 POUR

178-06.2023 10.4 ADJUDICATION DE CONTRAT – RECONSTRUCTION DU STATIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution 143-05.2023, la Municipalité a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel

d'offres (SEAO) portant le numéro d'avis 1720561 et ce, pour des travaux de reconstruction du stationnement du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h00 le 25 mai 2023, à savoir :

G. Leblanc Exc	144 793,13\$ incluant les taxes
Entreprises Richard Brisson	145 873,53\$ incluant les taxes
Excavation M. Toulouse	171 542,70\$ incluant les taxes
Excavation Steve Leblanc	182 134,51\$ incluant les taxes
E.W. Excavation	183 855,00\$ incluant les taxes
9181-3212 Québec Inc.	142 236,72\$ incluant les taxes
Excavation A.R. Valois	166 197,79\$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire s'avère conforme selon la recommandation du 26 mai 2023 de la firme d'ingénieurs EXP ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise 9181-3212 Québec Inc, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la reconstruction du stationnement du bureau municipal conformément au document d'appel d'offres public 1720561 et à la soumission déposée au montant de 142 236,72\$ incluant les taxes (coût net de 129 881,09\$);

QUE cette dépense soit assumée en partie par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour un montant de 126 826,00\$;

ET QUE le solde de 3 055,09\$ soit assumé par le budget d'immobilisations 2023.

ADOPTION : 5 POUR

179-06.2023 10.5 DÉCOMPTE NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 123-04.2023;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, selon sa correspondance du 24 mai 2023, recommande un premier versement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 incluant les directives de changement OC-01 OC-02 au montant de 146 356,04\$ incluant les taxes à la compagnie G.G. Laroche Excavation, selon les détails du décompte progressif numéro 1 pour les travaux de réaménagement du parc des Pionniers exécutés en date du 17 mai 2023;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

ADOPTION : 5 POUR

180-06.2023 10.6 SOUMISSION : PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission pour le pavage de certaines sections de rues, à savoir ;

David Leblond Inc. 21 196,25\$ excluant taxes pour une section de la rue Proulx
34 325,20\$ excluant taxes pour une section de la rue St-Pierre

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission du 23 mai 2023 de la compagnie David Leblond Inc. pour le pavage d'une section de la rue Proulx au montant de 21 196,25\$ excluant les taxes.

ADOPTION : 5 POUR

181-06.2023 11.1 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 05 mai 2023 du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie quant à la campagne annuelle de « membership »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son statut de membre du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 50,00\$ excluant taxes.

ADOPTION : 5 POUR

182-06.2023 11.2 ACTION SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 15 mai 2023 de l'organisme Action Saint-François quant à la campagne annuelle de « membership »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise son statut de membre à l'organisme Action Saint-François et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 150,00\$ excluant taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le budget « Comité environnement ».

ADOPTION : 5 POUR

183-06.2023 11.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ACHAT DE VERRES RÉUTILISABLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 27 avril 2023 du Comité de loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton quant à une

demande de soutien financier pour l'achat de verres réutilisables dans le cadre de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un remboursement de 500,00\$ au Comité de loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton, sur présentation d'une facture ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.470.00.999 « Comité environnement ».

ADOPTION : 5 POUR

184-06.2023 11.4 SOUMISSIONS POUR LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE 3 AÉRATEURS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des trois (3) soumissions concernant la réparation de pompes requis pour les aérateurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité d'accepter les soumissions 1112 et 1114 du 29 mai 2023 de la compagnie S.O.S. Pompes Pièces Expert au montant de 19 672,92\$ incluant les taxes pour la réparation de deux (2) pompes Flyght pour aérateurs;

ET QUE cette dépense totalisant un coût net de 17 963,99\$ soit assumée par la reverse « Égout ».

ADOPTION : 5 POUR

185-06.2023 11.5 MÉCANISME DES PELLES DU BARRAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance du 25 mai 2023 de l'Association du lac Tomcod ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du lac Tomcod a transmis une soumission pour modifier la manipulation des pelles du barrage ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 000\$ est réservé au budget 2023 pour des dépenses reliées à la protection du petit lac Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un remboursement de 1 068,12\$ à l'Association du lac Tomcod pour la modification des pelles du barrage, sur présentation d'une facture ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.470.00.970 « Protection du petit lac Saint-François ».

ADOPTION : 5 POUR

186-06.2023 12.1 MANDAT – INSCRIPTION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 149-05.2023;

CONSIDÉRANT l'avis de notification d'assujettissement d'un immeuble à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton adressé au propriétaire du lot 4 099 792 le 11 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater l'étude de notaires, Marier & Viens à inscrire le lot 4 099 792 à un droit de préemption;

ET D'autoriser Monsieur le Maire, Adam Rousseau et la directrice générale greffière-trésorière, Madame Jacynthe Bourget à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

187-06.2023 12.2 DÉROGATION MINEURE 2023-05-01

CONSIDÉRANT QUE le demandeur du lot 4 099 815 désire obtenir une dérogation mineure pour un marge de recul avant minimale de 7,67 mètres ; la norme étant de 8 mètres, afin d'harmoniser un immeuble existant au 77 chemin Robert ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour réduire la marge de recul avant minimale à 7,67 mètres pour le 77 chemin Robert est admissible aux dispositions sur les dérogations mineures de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme présenté à la section 6 de ladite Loi ;

CONSIDÉRANT QUE le défaut d'accorder la dérogation cause un préjudice sérieux pour le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le défaut d'accorder la dérogation amène une perte de jouissance du droit de propriété du demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aggrave pas un risque en matière de sécurité, de santé publique ni ne porte atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 04 mai 2023, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 18 mai 2023, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde une dérogation mineure d'une marge de recul avant minimale de 7,67 mètres à la propriété du 77 chemin Robert sur le lot 4 099 815.

ADOPTION : 5 POUR

188-06.2023 12.3 DÉROGATION MINEURE 2023-05-02

CONSIDÉRANT QUE le demandeur du lot 6 520 967 désire obtenir une dérogation mineure pour un marge de recul avant minimale de 3,7 mètres ; la norme étant de 4 mètres, afin d'harmoniser un immeuble existant au 125 rue Principale à la suite des termes de la résolution 183-06.2022 autorisant la dérogation mineure 2022-05-03;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour réduire la marge de recul avant minimale à 3,7 mètres pour le 125 rue Principale est admissible aux dispositions sur les dérogations mineures de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme présenté à la section 6 de ladite Loi ;

CONSIDÉRANT QUE le défaut d'accorder la dérogation cause un préjudice sérieux pour le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le défaut d'accorder la dérogation amène une perte de jouissance du droit de propriété du demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aggrave pas un risque en matière de sécurité, de santé publique ni ne porte atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 04 mai 2023, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'avis public du 18 mai 2023, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde une dérogation mineure d'une marge de recul avant minimale de 3,7 mètres à la propriété du 125 rue Principale sur le lot 6 520 967.

ADOPTION : 5 POUR

189-06.2023 12.4 AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME LE HOUPPIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du 18 mai 2023 de l'organisme sans but lucratif Le Houppier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 2 000,00\$ soit versée à l'organisme sans but lucratif Le Houppier pour le projet en développement social et communautaire d'un centre d'apprentissage intergénérationnel nature ;

QUE l'organisme s'engage à reconnaître la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton comme partenaire et d'en publiciser la participation financière ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.621.00.411 « Développement économique ».

ADOPTION : 5 POUR

190-06.2023 13.1 TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 088-03.2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre du programme Trio étudiant Desjardins en date du 09 mai 2023 proposant un deuxième étudiant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut profiter de cette opportunité pour accueillir un (1) étudiant(e) supplémentaire dans le cadre du volet « Apprenti-Stage » et/ou « Expérience Travail-Été » pour l'été 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la participation d'un deuxième étudiant au programme Trio étudiant Desjardins pour l'été 2023 ;

D'autoriser une participation financière municipale supplémentaire de 340,00\$ sur présentation d'une facture ;

ET D'autoriser la directrice générale greffière-trésorière, Madame Jacynthe Bourget, à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

191-06.2023 13.2 FÊTE NATIONALE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des demandes de la présidente du sous-comité de la Fête Nationale du Québec – Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton pour les festivités de 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers ;

D'autoriser le sous-comité de la Fête Nationale du Québec – Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton à tenir leurs activités du 23 et 24 juin 2023 (vendredi et samedi) au parc des Pionniers ;

D'autoriser que la Municipalité assume les frais reliés à la vidange des conteneurs, lesquels frais seront assumés par le poste budgétaire 02.701.50.522 Entretien des terrains et des parcs ;

D'autoriser que les employés de voirie soient affectés aux préparatifs et à la désinstallation des équipements, selon leur horaire régulier de travail les 22 et 26 juin 2023 ;

D'autoriser le prêt de la camionnette de voirie pour les journées du 23 et 24 juin ; la Municipalité se réservant le droit d'utiliser la camionnette en cas de situation d'urgence ;

ET Qu'une demande soit adressée au sous-comité de la Fête Nationale du Québec – Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton à l'effet qu'un état des opérations financières soit déposé au conseil municipal.

ADOPTION : 5 POUR

192-06.2023 13.3 SOUMISSION : BÂTIMENT MODULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission pour un bâtiment modulaire requis au parc des Pionniers ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 24 mai 2023 de la compagnie Loco-Modulaire pour l'achat et livraison d'un bâtiment modulaire de 10 pieds par 32 pieds, année 2023 neuf, au montant de 32 950,00\$ excluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt 2022-294 décrétant une dépense et un emprunt de 1 500 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers.

ADOPTION : 5 POUR

193-06.2023 13.4 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CCFGL – ASSOCIATION DU LAC TOMCOD

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 04 mai 2023 de l'Association du lac Tomcod ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour leur soirée vin et fromage du 21 octobre 2023 ;

QUE l'organisme assume les frais pour l'entretien ménager ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 5 POUR

194-06.2023 13.5 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CCFGL – ÉCOLE PRIMAIRE ARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 09 mai 2023 d'un parent d'un élève de 6^e année de l'école primaire Arc-en-Ciel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour leur célébration de la fin du primaire des élèves de 6^e année du 22 juin 2023 ;

QUE le comité assume les frais pour l'entretien ménager ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 5 POUR

195-06.2023 13.6 BRIS D'UNE VITRE DE LA RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de la facture émise quant au bris d'une vitre de la rétrocaveuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'une note de crédit au montant de 770,23\$ dans le but d'annuler la facture 202316085.

ADOPTION : 5 POUR

196-06.2023 13.7 DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC – FONDS RÉGION ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François réserve aux municipalités un fonds de 9 000\$ par année dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite disposer de ce fonds pour l'achat de mobilier urbain au parc des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton dépose une demande auprès de la MRC du Val-Saint-François dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) ;

ET QUE Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière soit autorisé à déposer ladite demande.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 02 MAI AU 04 JUIN 2023

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202300268 (I)	10541		2023-05-02	276	REVENU DU Canada	7 636,63 \$
202300269 (I)	10540		2023-05-02	277	RETRAITE QUÉBEC	870,74 \$
202300270 (I)	10542		2023-05-02	278	REVENU DU QUEBEC	19 339,87 \$
202300271 (I)	10537		2023-05-02	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANCOIS	556,52 \$
202300272 (I)	10543		2023-05-02	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	312,52 \$
202300273 (I)	10544		2023-05-02	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	531,27 \$
202300274 (I)	10539		2023-05-02	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	832,64 \$
202300275 (I)	10535		2023-05-02	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	188,18 \$
202300276 (I)	10536		2023-05-02	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	926,94 \$
202300277 (I)	10534		2023-05-02	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	532,30 \$
202300278 (I)	10538		2023-05-02	1560	CAISSE DU VAL-SAINT-FRANCOIS	78,48 \$
202300279 (I)	10545		2023-05-04	24	BELL Canada	746,48 \$
202300281 (I)	10546		2023-05-11	37	HYDRO-QUEBEC	1 409,30 \$
202300282 (I)	10547		2023-05-18	37	HYDRO-QUEBEC	1 659,98 \$
Total des paiements						35 621,85\$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 05 JUIN 2023

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202300283 (I)	10584		2023-06-06	18	L'ÉTINCELLE	1 124,27 \$
202300284 (I)	10601		2023-06-06	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	6 005,73 \$
202300285 (I)	10553		2023-06-06	24	BELL Canada	745,60 \$
202300286 (I)	10575		2023-06-06	37	HYDRO-QUEBEC	613,79 \$
202300287 (I)	10577		2023-06-06	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	89,68 \$

202300288 (I)	10593	2023-06-06	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	74 396,00 \$
202300289 (I)	10595	2023-06-06	41	PETITE CAISSE	129,50 \$
202300290 (I)	10597	2023-06-06	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	45,45 \$
202300291 (I)	10551	2023-06-06	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	228,80 \$
202300292 (I)	10599	2023-06-06	65	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	5 030,16 \$
202300293 (I)	10558	2023-06-06	73	COMBEQ	367,92 \$
202300294 (I)	10587	2023-06-06	127	MACPEK INC.	334,54 \$
202300295 (I)	10616	2023-06-06	135	VILLE DE WINDSOR	39 698,57 \$
202300296 (I)	10591	2023-06-06	143	MINISTRE DES FINANCES	111 579,00 \$
202300297 (I)	10566	2023-06-06	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	398,46 \$
202300298 (I)	10571	2023-06-06	201	GREAT WEST	4 867,83 \$
202300299 (I)	10590	2023-06-06	226	MEUNIER OUTILLAGE INDUSTRIEL	46,68 \$
202300300 (I)	10578	2023-06-06	229	J. ANCTIL INC.	50,32 \$
202300301 (I)	10586	2023-06-06	233	LOCATION WINDSOR	344,21 \$
202300302 (I)	10568	2023-06-06	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	80,00 \$
202300303 (I)	10603	2023-06-06	276	REVENU DU Canada	5 221,47 \$
202300304 (I)	10602	2023-06-06	277	RETRAITE QUÉBEC	870,74 \$
202300305 (I)	10604	2023-06-06	278	REVENU DU QUEBEC	13 555,67 \$
202300306 (I)	10594	2023-06-06	454	ORIZON MOBILE	645,65 \$
202300307 (I)	10557	2023-06-06	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANCOIS	468,26 \$
202300308 (I)	10608	2023-06-06	482	SEO	114,50 \$
202300309 (I)	10596	2023-06-06	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	4 143,44 \$
202300310 (I)	10612	2023-06-06	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	269,82 \$
202300311 (I)	10589	2023-06-06	536	MEGABURO	373,55 \$
202300312 (I)	10570	2023-06-06	587	G.G. LAROCHE EXCAVATION	147 696,40 \$
202300313 (I)	10600	2023-06-06	598	REAL HUOT INC.	1 033,41 \$
202300314 (I)	10614	2023-06-06	607	USD	3 394,52 \$
202300315 (I)	10605	2023-06-06	616	ROUSSEAU ADAM	1 476,52 \$
202300316 (I)	10567	2023-06-06	854	EXCAVATION ROULEAU INC.	1 149,75 \$
202300317 (I)	10585	2023-06-06	877	LINDE CANADA INC.	337,50 \$
202300318 (I)	10615	2023-06-06	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	331,80 \$
202300319 (I)	10563	2023-06-06	965	DUPUIS MARYSE	87,80 \$
202300320 (I)	10592	2023-06-06	1050	MINISTRE DES FINANCES	28 300,00 \$
202300321 (I)	10574	2023-06-06	1053	GROUPE ENVIRONEX	244,90 \$
202300322 (I)	10583	2023-06-06	1117	LES SERVICES EXP INC.	3 039,37 \$
202300323 (I)	10572	2023-06-06	1161	GROUPE ADE ESTRIE INC	883,52 \$
202300324 (I)	10617	2023-06-06	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	737,62 \$
202300325 (I)	10588	2023-06-06	1265	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	731,59 \$
202300326 (I)	10562	2023-06-06	1274	DSF INVESTISSEMENTS EN FIDUCIE	534,48 \$
202300327 (I)	10564	2023-06-06	1283	ELECTRO-5 INC.	162,40 \$
202300328 (I)	10550	2023-06-06	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU INC.	9 570,58 \$
202300329 (I)	10569	2023-06-06	1347	FRANCOIS TURCOTTE M.D.INC.	436,90 \$
202300330 (I)	10580	2023-06-06	1357	LAROCHELLE MARYSE	933,33 \$
202300331 (I)	10555	2023-06-06	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	1 978,07 \$
202300332 (I)	10556	2023-06-06	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	675,20 \$
202300333 (I)	10611	2023-06-06	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	907,54 \$
202300334 (I)	10561	2023-06-06	1367	DESLANDES PIER-ETIENNE	160,64 \$
202300335 (I)	10613	2023-06-06	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	589,36 \$
202300336 (I)	10552	2023-06-06	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	425,84 \$
202300337 (I)	10559	2023-06-06	1417	COUCHE-TARD 1112	564,15 \$
202300338 (I)	10607	2023-06-06	1483	S.O.S. POMPES PIECES EXPERT	1 841,67 \$
202300339 (I)	10610	2023-06-06	1486	SOLMA TECH	3 391,76 \$
202300340 (I)	10576	2023-06-06	1487	IMC CANCEPPAS QUEBEC LIMITED	5 255,97 \$
202300341 (I)	10549	2023-06-06	1524	ACTION SAINT-FRANCOIS	150,00 \$
202300342 (I)	10598	2023-06-06	1525	PROVIGO WINDSOR	12,00 \$
202300343 (I)	10565	2023-06-06	1526	ENVIRO CONNEXIONS	26 210,46 \$
202300344 (I)	10548	2023-06-06	1542	9464-4523 QUEBEC INC.	62,71 \$
202300345 (I)	10579	2023-06-06	1586	LA CONFRERIE ARTISANS BRASSEURS	197,01 \$
202300346 (I)	10573	2023-06-06	1589	GROUPE ECCE TERRA INC.	1 920,08 \$
202300347 (I)	10554	2023-06-06	1590	BOISVERT SAMUEL	517,39 \$
202300348 (I)	10560	2023-06-06	1591	DÉBOUCHAGE DRAINCO	235,70 \$
202300349 (I)	10609	2023-06-06	1592	SERVICES FLO INC.	459,90 \$
202300350 (I)	10606	2023-06-06	1593	ROUSSEL DAVID	574,88 \$
202300351 (I)	10581	2023-06-06	1594	LE HOUPPIER	2 000,00 \$
202300352 (I)	10582	2023-06-06	1595	LECLERC STEPHANE	355,33 \$

Total des paiements

521 407,66 \$

SNAP ON

- 51.16

Total des paiements

521 356,50\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001	17 992.44\$
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002	13 371.00\$

197-06.2023 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance la liste des comptes à payer au montant de 521 356,50\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Karl Frappier, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

***** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité.

***** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1.0 Madame Marie-Ève Frappier questionne le stationnement pour la St-Jean.
2.0 Madame Marie-Ève Frappier questionne la date d'épandage du calcium.

198-06.2023 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy que la séance soit levée à 19h37

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière -
trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 14 juin 2023

A une séance ordinaire du 05 juin 2023 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy et Michel Frappier.re.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et
Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière et directrice adjointe sont présentes.

196-06.2023 13.7 DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC – FONDS RÉGION ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François réserve aux municipalités un fonds de 9 000\$ par année dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite disposer de ce fonds pour l'achat de mobilier urbain au parc des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton dépose une demande auprès de la MRC du Val-Saint-François dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) ;

ET QUE Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière soit autorisé à déposer ladite demande.

ADOPTION : 5 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget,
Directrice générale greffière-trésorière